



Procuration pour héritage en Espagne

Par **soriano mota 1975**, le **31/08/2019** à **10:29**

Bonjour,

Ma grand mère est décédée, et mon père et aussi mon oncle veulent racheter la maison de ma grand mère mais maintenant, nous sommes héritiers, ma mère et nous, de la part de mon père. Ne pouvant pas nous déplacer, il nous demande de faire une procuration à un membre de la famille en Espagne pour nous représenter. Mais le problème est que je suis allé au consulat français et il ne veut pas me faire de procuration. Je suis un peu perdu, à qui demander cette imprimée ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **31/08/2019** à **11:02**

Bonjour,

Si je comprends bien, la maison est en Espagne ? Voyez alors un avocat espagnol qui vous représentera.

Par **Visiteur**, le **31/08/2019** à **11:16**

Bonjour

Dans des cas vus, après mise en rapport avec le notaire espagnol par l'intermédiaire des héritiers domiciliés sur place, c'est un notaire français qui a reçu le mandat.

Il doit être capable de rédiger cet acte.